



Conseil des ministres – 12 mars 2020

| ODJ | SYNTHESE |
|---|---|
| <p>Point 1</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 5 mars 2020.</p> | <p>Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 5 mars 2020.</p> |
| <p>Point 2</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Communication au Parlement bruxellois des décisions du Conseil des Ministres du 5 mars 2020.</p> | <p>Communication au Parlement bruxellois des décisions du Conseil des Ministres du 5 mars 2020.</p> |
| <p>Point 3</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 18 juillet 2000 portant règlement de son fonctionnement et réglant la signature des actes du Gouvernement.</p> | <p>Reporté</p> |
| <p>Point 4</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Affaires déferées à la Cour Constitutionnelle. Notifications de recours en annulation et de questions préjudicielles.</p> | <p>Le Gouvernement a pris acte des affaires déferées à la Cour Constitutionnelle.</p> |

| | |
|--|--|
| <p>Point 5</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Arrêts prononcés par la Cour Constitutionnelle</p> | <p>Le Gouvernement a pris acte des arrêts prononcés par la Cour constitutionnelle.</p> |
| <p>Point 6</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Proposition d'avis à la Chambre des Représentants relatif à une proposition de résolution visant à protéger et à mettre en valeur le patrimoine culturel des entreprises publiques (DOC 55 0027/001)</p> | <p>Sur proposition du Ministre-Président Rudi Vervoort et du Secrétaire d'Etat Pascal Smet, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé la proposition d'avis à la Chambre des Représentants relatif à une proposition de résolution visant à protéger et à mettre en valeur le patrimoine culturel des entreprises publiques (DOC 55 0027/001).</p> |
| <p>Point 7</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Stratégie GO4Brussels 2030, organisation de l'édition 2020 du Printemps Numérique</p> | <p>Après le succès de l'édition 2019, la Région de Bruxelles-Capitale organisera en 2020 une nouvelle édition du Printemps Numérique. Le Ministre-Président, Rudi Vervoort et le Ministre en charge de la Transition Numérique, Bernard Clerfayt, coordonneront cet événement.</p> |
| <p>Point 8</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif au retrait à titre définitif du certificat de capacités de chauffeur de taxi délivré à Monsieur Mohamed Nouri BENNOUR</p> | <p>Sur proposition du Ministre-Président Rudi VERVOORT en charge du Transport rémunéré de personnes, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve la proposition de décision du Conseil de discipline. Cette décision entraîne le retrait définitif de la capacité professionnelle de M. Mohamed Nouri BENNOUR</p> |
| | |

| | |
|---|---|
| <p>Point 9</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Décision du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale d'octroyer un subside de 55.000 € à l'asbl « Conseil bruxellois des Musées » pour l'organisation et la promotion de l'événement « Museum Night Fever 2020 »</p> | <p>Sur proposition du Ministre-Président Rudi Vervoort et du Ministre Sven Gatz, tous deux en charge de l'Image de Bruxelles, le Gouvernement bruxellois a marqué son accord sur l'octroi d'un subside de 55.000 € à l'asbl « Conseil bruxellois des Musées » pour l'organisation et la promotion de l'événement « Museum Night Fever 2020 »</p> |
| <p>Point 10</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Décision du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale d'octroyer un subside de 130.000 euros à l'asbl Listen pour la promotion du Listen ! Festival 2020</p> | <p>Sur proposition du Ministre-Président Rudi Vervoort et du Ministre Sven Gatz, tous deux en charge de l'Image de Bruxelles, le Gouvernement bruxellois a marqué son accord sur l'octroi d'un subside de 130.000 € à l'asbl Listen pour le Festival Listen ! 2020.</p> |
| <p>Point 11</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Fondation CIVA – remplacement d'un commissaire du Gouvernement</p> | <p>Sur proposition du Ministre-Président Rudi Vervoort et, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a décidé de désigner M. David Cordonnier en remplacement de Mme Marie-Laure LECLEF comme Commissaire au Gouvernement au sein au sein de la Fondation CIVA</p> |
| <p>Point 12</p> <p>Cabinet proposant : A.M.</p> <p>Avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 17 décembre 2015 relatif à la promotion de l'électricité verte –2e lecture</p> | <p>Avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 17 décembre 2015 relatif à la promotion de l'électricité verte –2e lecture</p> |
| <p>Point 13</p> <p>Cabinet proposant : A.M.</p> <p>Approbation du rapport du gestionnaire de réseau Sibelga sur l'exécution des missions de service public en matière d'électricité et de gaz pour l'année 2018, établi en application de l'article 25 de l'ordonnance du 19 juillet 2001 relative à l'organisation du marché de l'électricité (ci-après « l'ordonnance électricité ») et</p> | <p>Approbation du rapport du gestionnaire de réseau Sibelga sur l'exécution des missions de service public en matière d'électricité et de gaz pour l'année 2018, établi en application de l'article 25 de l'ordonnance du 19 juillet 2001 relative à l'organisation du marché de l'électricité (ci-après « l'ordonnance électricité ») et de l'article 19 de l'ordonnance du 1er avril 2004 relative à l'organisation du marché du gaz (ci-après « l'ordonnance gaz »).</p> |

| | |
|--|--|
| <p>de l'article 19 de l'ordonnance du 1er avril 2004 relative à l'organisation du marché du gaz (ci-après « l'ordonnance gaz »).</p> | |
| <p>Point 14</p> <p>Cabinet proposant : A.M.</p> <p>Nomination des 20 membres du Conseil d'administration du Port de Bruxelles</p> | <p>Nomination des 20 membres du Conseil d'administration du Port de Bruxelles</p> |
| <p>Point 15</p> <p>Cabinet proposant : S.G.</p> <p>Déclaration de vacance des mandats suivants, approbation des objectifs et des descriptions de fonction et de la composition des commissions de sélection: - Directeur-trice-chef de service (A4) Connaissance Territoriale au sein du bureau bruxellois de la planification (perspective.brussels) dans le rôle linguistique néerlandophone ; - Directeur-trice général-e adjoint-e (A4+) au sein du Service Public Régional de Bruxelles Fiscalité dans le rôle linguistique francophone ; - Directeur-trice-chef de service (A4) Back Office au sein du Service Public Régional de Bruxelles Fiscalité dans le rôle linguistique francophone ; - Directeur-trice-chef de service (A4) Emploi au sein du Service Public Régional de Bruxelles Economie et Emploi dans le rôle linguistique francophone ; - Directeur-trice général-e adjoint-e (A4+) au sein d'Innoviris dans le rôle linguistique francophone ; - Officier-chef du département Prévention (A4) au sein du Service d'Incendie et d'Aide Médicale Urgente (SIAMU) de Bruxelles dans les deux rôles linguistiques.</p> | <p>Sur proposition du Ministre Sven GATZ, le Gouvernement bruxellois a approuvé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La déclaration de vacance, l'approbation des objectifs et de la description de fonction, et la composition d'une commission de sélection pour l'emploi de directeur-trice-chef de service (A4) Connaissance Territoriale au sein du bureau bruxellois de la planification (perspective.brussels) dans le rôle linguistique néerlandophone ; • La déclaration de vacance, l'approbation des objectifs et des descriptions de fonction, et la composition d'une commission de sélection pour l'emploi de directeur-trice général-e adjoint-e (A4+) au sein du Service Public Régional de Bruxelles Fiscalité dans le rôle linguistique francophone ; • La déclaration de vacance, l'approbation des objectifs et des descriptions de fonction, et la composition d'une commission de sélection pour l'emploi de directeur-trice-chef de service (A4) Back Office au sein du Service Public Régional de Bruxelles Fiscalité dans le rôle linguistique francophone. • La déclaration de vacance, l'approbation des objectifs et des descriptions de fonction, et la composition d'une commission de sélection pour l'emploi de directeur-trice-chef de service (A4) Emploi au sein du Service Public Régional de Bruxelles Economie et Emploi dans le rôle linguistique francophone ; • La déclaration de vacance, l'approbation des objectifs et des descriptions de fonction, et la composition d'une commission de sélection pour l'emploi de directeur-trice général-e adjoint-e (A4+) au sein d'Innoviris dans le rôle linguistique francophone ; |

| | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> • La déclaration de vacance, l'approbation des objectifs et des descriptions de fonction, et la composition d'une commission de sélection pour l'emploi d'officier-chef du département Prévention (A4) au sein du SIAMU dans les deux rôles linguistiques. |
| <p>Point 16</p> <p>Cabinet proposant : S.G.</p> <p>La nomination des agents en grade de promotion au SPRB</p> | <p>La nomination des agents en grade de promotion au SPRB</p> |
| <p>Point 17</p> <p>Cabinet proposant : S.G.</p> <p>Modification de la composition de la commission de sélection pour le mandat de directeur-trice-chef de service (A4) GRH et services transversaux au sein du Service d'Incendie et d'Aide Médicale Urgente de la Région de Bruxelles-Capitale (SIAMU).</p> | <p>Modification de la composition de la commission de sélection pour le mandat de directeur-trice-chef de service (A4) GRH et services transversaux au sein du Service d'Incendie et d'Aide Médicale Urgente de la Région de Bruxelles-Capitale (SIAMU).</p> |
| <p>Point 18</p> <p>Cabinet proposant : S.G.</p> <p>Bande dessinée 2020</p> | <p>Sur proposition du ministre bruxellois chargé de la Promotion de l'Image de Bruxelles, Sven Gatz, le Gouvernement bruxellois continue d'investir dans le monde de la bande dessinée bruxelloise. En plus de soutenir l'organisation du Fête de la BD et des actions de promotion de la BD dessinée tout au long de l'année sous la direction de visit.brussels, le Gouvernement bruxellois soutient le Centre belge de la BD à hauteur de 140.000 euros pour l'organisation de cinq expositions temporaires et autres événements liées à la BD; ainsi que 200.000 euros pour la Fondation Marc Sleen afin de sauvegarder et promouvoir l'œuvre du Chevalier Marc Sleen de manière innovante. Ainsi, la Fondation Marc Sleen établira un premier véritable « incubateur de BD ». Outre l'organisation de la formation et de l'encadrement, notamment par le biais de master classes, les contacts avec les éditeurs seront également facilités.</p> |
| | |

| | |
|--|--|
| <p>Point 19</p> <p>Cabinet proposant : S.G.</p> <p>Prélèvement kilométrique - Rémunérations périodiques pour les prestataires de service pour services fournis</p> | <p>Le Gouvernement bruxellois approuve, sur proposition du Ministre des Finances et du Budget, Sven Gatz, comme chaque année la part de la Région de Bruxelles-Capitale dans les rémunérations périodiques des prestataires de service privés dans le cadre du prélèvement kilométrique instauré le 1^{er} avril 2016 sur le territoire des trois régions.</p> |
| <p>Point 20</p> <p>Cabinet proposant : B.C.</p> <p>Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du 12 décembre 2002 fixant les modalités de refinancement de partenaires opérateurs et coordinateurs de l'Office Régional Bruxellois de l'Emploi - Quinzième prolongation de la période de validité de l'arrêté</p> | <p>Sur proposition du Ministre Bernard CLERFAYT, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé la reconduction du financement de partenaires opérateurs et coordinateurs d'Actiris pour l'année 2020.</p> |
| <p>Point 21</p> <p>Cabinet proposant : B.C.</p> <p>Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles Capitale du 16 juin 2016 désignant les membres effectifs et les membres suppléants de la Plate- forme de concertation en matière d'emploi</p> | <p>Sur proposition du Ministre Bernard Clerfayt, le Gouvernement a approuvé l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du 16 juin 2016 désignant les membres effectifs et les membres suppléants de la Plate- forme de concertation en matière d'emploi.</p> |
| <p>Point 22</p> <p>Cabinet proposant : P.Sm.</p> <p>Convention de donation relief Ossip Zadkine</p> | <p>Sur proposition du Secrétaire d'État Pascal Smet, le Gouvernement de la région de Bruxelles-Capitale a accepté la donation du relief en plâtre « La Danse » d'Ossip Zadkine.</p> |
| | |

| | |
|---|--|
| <p>Point 23</p> <p>Cabinet proposant : P.Sm.</p> <p>Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale entamant la procédure de classement comme monument de certaines parties de l'ancienne maison personnelle de l'architecte François Hemelsoet, sise à Schaerbeek</p> | <p>Sur proposition du Secrétaire d'État Pascal Smet, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve l'ouverture de la procédure de classement comme monument de certaines parties de l'ancienne maison personnelle de l'architecte François Hemelsoet, sise à Schaerbeek.</p> |
| <p>Point 24</p> <p>Cabinet proposant : P.Sm.</p> <p>Recours au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale contre la décision du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Watermael-Boitsfort de refuser le permis d'urbanisme tendant à modifier la volumétrie de la toiture pour aménager un logement supplémentaire dans un immeuble de rapport sis à l'avenue des Ortolans.</p> | <p>Sur proposition du Secrétaire d'État Pascal SMET, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve le projet d'arrêté déclarant recevable mais non fondé le recours au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale contre la décision du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Watermael-Boitsfort de refuser le permis tendant à modifier la forme de la toiture pour créer un logement supplémentaire dans l'immeuble, avenue des Ortolans.</p> |
| <p>Point 25</p> <p>Cabinet proposant : P.Sm.</p> <p>Recours au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale contre la décision du collège des bourgmestre et échevins de la Commune d'Anderlecht de refuser le permis d'urbanisme tendant à changer l'affectation d'un ancien atelier d'imprimerie en lieu de culte, rue de l'Instruction.</p> | <p>Sur proposition du Secrétaire d'État Pascal SMET, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve le projet d'arrêté déclarant recevable mais non fondé le recours au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale introduit contre la décision du collège des bourgmestre et échevins de la commune d'Anderlecht et refusant le permis d'urbanisme tendant à changer l'affectation d'un ancien atelier d'imprimerie rue de l'Instruction.</p> |
| <p>Point 26</p> <p>Cabinet proposant : P.Sm.</p> <p>Recours au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale contre la décision du collège des bourgmestre et échevins de la commune d'Evere de refuser le permis d'urbanisme tendant à augmenter, de deux à trois, le nombre de logements dans l'immeuble, chaussée de Louvain.</p> | <p>Sur proposition du Secrétaire d'État Pascal SMET, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve le projet d'arrêté déclarant recevable et fondé le recours au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale contre la décision du collège des bourgmestre et échevins de la commune d'Evere du 11 septembre 2018 et délivrant le permis d'urbanisme tendant à augmenter, de deux à trois, le nombre de logements dans l'immeuble, chaussée de Louvain.</p> |

| | |
|--|--|
| <p>Point 27</p> <p>Cabinet proposant : P.Sm.</p> <p>Recours au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale contre la décision du Collège des bourgmestre et échevins de la commune de Molenbeek-Saint-Jean de refuser le permis d'urbanisme tendant à diviser un duplex en deux logements distincts sur la chaussée de Ninove.</p> | <p>Sur proposition du Secrétaire d'État Pascal SMET, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve le projet d'arrêté déclarant recevable mais non fondé le recours au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale contre la décision du Collège des bourgmestre et échevins de la commune de Molenbeek-Saint-Jean refusant la demande de permis d'urbanisme tendant à diviser un duplex en deux logements distincts sur un bien sis chaussée de Ninove.</p> |
| <p>Point 28</p> <p>Cabinet proposant : P.Sm.</p> <p>Plan combiné école-logement – modification du chapitre IIIbis du CoBAT</p> | <p>Reporté</p> |
| <p>Point 29</p> <p>Cabinet proposant : N.B.</p> <p>Information au Gouvernement relativement au bâtiment de la VLM et du bâtiment sis rue Jourdan 45-55 détenus par la SLRB</p> | <p>Reporté</p> |